

## Construire une vie bien remplie : Le SOPDI et le POSPH

- 1) Bienvenue à la présentation vidéo des Family Respite Services (Services de répit familial) sur Bâtir une vie bien remplie pour Aujourd'hui, Demain et pour la Vie d'adulte. Cette série est conçue pour discuter de l'avenir de votre enfant alors que vous regardez ensemble tout le chemin parcouru et que réfléchissez à vos espoirs et à vos rêves communs.
- 2) Ce segment fait partie de nombreux autres sujets d'intérêt présentés dans la série. En organisant ces ateliers, nous avons constaté que les familles souhaitent connaître les étapes du processus de transition vers les services et le financement adaptés aux adultes. C'est ce dont nous allons discuter aujourd'hui.
- 3) Il est fréquent pour les familles de se sentir dépassé lorsqu'elles pensent au futur. Cela peut susciter de l'incertitude ainsi que le sentiment d'être abandonné par le soutien et les personnes-ressources présentes depuis la petite enfance. La famille peut aussi s'inquiéter sur la façon dont ces jeunes adultes occuperont leur temps lorsqu'ils arriveront à la fin de leur scolarité.
- 4) Des mesures concrètes peuvent être prises pour préparer cette transition. Il s'agit notamment de présenter une demande aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle pour des services aux adultes (SOPDI), en plus de remplir la demande du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).
- 5) À partir de l'âge de 16 ans, une personne peut remplir et soumettre le formulaire d'admission SOPDI avec les pièces justificatives requises pour déterminer l'admissibilité aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle.
- 6) Les documents requis comprennent une copie de l'évaluation psychologique la plus récente ainsi qu'une copie de la carte santé de l'Ontario. Si vous souhaitez que les informations soient partagées avec un organisme communautaire, comme les Family Respite Services, vous pouvez également choisir de remplir et de soumettre un formulaire de consentement.
- 7) Une fois le tout examiné par les SOPDI, vous recevrez une lettre qui fera état d'une des trois déclarations suivantes. La lettre peut vous informer :
  - 8) Que votre enfant est admissible aux soutiens pour adultes.  
Ou, une nouvelle évaluation psychologique est nécessaire afin de fournir des informations supplémentaires. Ou encore,  
Que la personne ne satisfait pas les critères d'admissibilité.

- 9) Les Family Respite Services peuvent fournir des informations utiles si une nouvelle évaluation est demandée ou si le jeune n'est pas admissible aux services pour adultes. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter davantage.
- 10) Si la lettre indique que votre enfant est admissible, il vous suffit d'attendre et de contacter à nouveau le responsable aux SOPDI lorsqu'il aura atteint l'âge de 17 ans et demi. À ce moment, le personnel responsable aux SOPDI fixera deux rendez-vous avec vous afin de remplir une trousse de demande et d'évaluation requise.
- 11) Au cours de ces rendez-vous, vous aurez l'occasion de discuter des souhaits et des rêves de votre enfant, mais aussi de ses besoins et du soutien qu'il nécessite, ce qui contribuera à lui assurer une vie sûre et satisfaisante au sein de la communauté.
- 12) Ces rendez-vous peuvent sembler un peu intimidants, mais le personnel aux SOPDI vous guidera tout au long du processus et répondra à toutes vos questions. On vous posera également une série de questions très spécifiques. Il peut être rassurant de savoir que chaque personne qui fait une demande de services pour adultes se voit poser les mêmes questions.
- 13) Lors de cette discussion, vous pourrez également explorer les services pour adultes disponibles qui pourraient vous intéresser. Le personnel examinera ces services avec vous.
- Ce que vous pourriez vouloir examiner au préalable :
- Premièrement : Le type de logement où vous aimeriez voir votre enfant vivre.
- 14) Deuxièmement : Si un programme structuré pendant la journée vous intéresse.
- Troisièmement : Si votre jeune pourrait être intéressé par un travail avec un organisme communautaire, ce qui serait bénéfique pour planifier une vie en communauté.
- Et finalement : Si vous souhaitez demander des services de consultation pour les problèmes de comportement.
- 15) Il est également important de savoir qu'il peut y avoir des listes d'attente pour chacun de ces programmes.
- 16) Un des autres programmes qui sera intéressant de discuter avec le personnel aux SOPDI est le Programme Passeport. Passeport est un programme de soutien financier pour les adultes. Chaque personne admissible aux services pour adultes aura automatiquement droit à un financement de 5 000 \$ dans le cadre du Programme Passeport. Ce montant sera disponible à partir du moment où le jeune aura 18 ans.
- 17) Si vous pensez que c'est tout le soutien dont votre enfant aura besoin, il n'est pas nécessaire de remplir la demande et l'évaluation avec les SOPDI. Cependant, la plupart des gens bénéficient de la réalisation du processus complet.
- 18) Les jeunes adultes qui reçoivent les 5 000 \$ et qui ont effectué les évaluations avec les SOPDI peuvent être admissibles à un financement Passeport supplémentaire,

supérieur au 5 000 \$ initial. Le financement supplémentaire sera probablement placé sur une liste d'attente et sera rendu disponible à un certain moment dans le futur.

19) En plus de terminer le processus avec les SOPDI, votre enfant voudra peut-être aussi demander une prestation financière mensuelle dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Cette demande peut être également remplie une fois que le jeune a 17 ans et demi.

20) Si vous avez reçu une lettre des SOPDI vous confirmant que votre enfant est admissible aux services de développement pour adultes, elle peut être utilisée comme document pour prouver son admissibilité au POSPH.

21) Votre demande au POSPH est disponible en ligne ou une copie papier peut vous être envoyée en communiquant avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Après avoir soumis la demande, un travailleur social vous contactera pour vous expliquer quels autres documents pourraient être nécessaires.

22) Puisque plusieurs handicaps sont admissibles aux POSPH, une personne peut toujours présenter une demande pour le POSPH, même si elle n'est pas admissible aux SOPDI. Dans ce genre de situation, il sera exigé qu'un professionnel de la santé agréé remplisse le rapport nécessaire confirmant l'invalidité de la personne.

23) Bien qu'il s'agisse de deux étapes importantes de la transition vers les services pour adultes, il y a d'autres aspects que vous voudrez peut-être considérer.

Entre autres, il serait important de considérer l'ouverture d'un compte bancaire pour votre enfant, car un compte sera nécessaire pour les dépôts du POSPH.

24) Si vous n'avez pas encore envisagé d'ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité ou un REEI, le moment est peut-être venu d'explorer cette avenue. Cela pourrait être la première étape d'une élaboration financière pour l'avenir de votre enfant.

25) Un autre aspect important à considérer concerne les professionnels de la santé. Si jusqu'à présent, vous usez des services d'un pédiatre ou de tout autre spécialiste en pédiatrie, vous voudrez peut-être discuter avec eux afin d'obtenir des références pour les services de soins de santé pour adultes.

26) Finalement, certaines personnes ont de la difficulté à fournir une pièce d'identité avec photo une fois rendues à l'âge adulte, surtout si elles ne sont pas en mesure d'obtenir un permis de conduire. Une carte d'identité provinciale est disponible et peut être demandée après l'âge de 16 ans. Cette carte est disponible auprès de Service Ontario.

27) En bref

À 16 ans et demi, soumettez les documents requis aux SOPDI.

À 17 ans et demi, contactez les SOPDI pour commencer le processus de demande et d'évaluation. De plus, au même moment, remplissez la demande du POSPH.

28) Demandez-vous également si votre enfant pourrait bénéficier d'un compte bancaire, renseignez-vous sur les REEI, explorez les professionnels de santé pour adultes potentiels et enfin, communiquez avec Service Ontario pour obtenir une carte d'identité de l'Ontario.

29) Nous espérons que ces informations vous seront utiles lorsque vous naviguerez dans la vague de changements que déclenche l'âge adulte de votre enfant. Nous sommes là pour vous aider. Veuillez nous contacter à tout moment pour poser vos questions et demander des informations supplémentaires sur la planification de cette transition.